



Route de Clouchèvre 30  
1934 Le Châble VS

N° tél. 027 / 776 23 53  
Fax 027 / 776 23 28

[www.bourgeoisiedebagnes.ch](http://www.bourgeoisiedebagnes.ch)  
[www.bagnes.ch](http://www.bagnes.ch)  
[www.sfbagnes.ch](http://www.sfbagnes.ch)

## Directive

Destinataire  
Service Bourgeoisie de Bagnes  
Expéditeur  
e-mail [bourgeoisie@bagnes.ch](mailto:bourgeoisie@bagnes.ch)  
Date Le 15 avril 2014

### Prélèvement de pierres sur territoire bourgeoisial

1. Tout prélèvement de pierres est sujet à autorisation.
2. Les prélèvements de pierres, d'une quantité supérieure à 1 m<sup>3</sup> doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation qui sera soumise à la commission municipale de la Bourgeoisie pour accord.
3. Les habitants de la Commune de Bagnes peuvent prélever des pierres pour leur propre besoin jusqu'à 1 m<sup>3</sup> sans facturation. Pour une quantité supérieure à 1 m<sup>3</sup>, la quantité supérieure leur sera facturée au tarif appliqué pour les entreprises.
4. Seules les entreprises ayant leur siège social à Bagnes peuvent prélever des pierres sur le territoire de la Bourgeoisie de Bagnes.
5. Les entreprises peuvent prélever des pierres uniquement sur les sites suivants :  
Brunet – Route du Soleil – Pierrier des Ruinettes.
6. Tout prélèvement doit être cubé et facturé par le garde-forestier au prix de CHF 50.—/m<sup>3</sup>.
7. Les demandes spéciales seront traitées par la commission municipale de la Bourgeoisie.
8. Toute personne ne respectant pas la présente directive peut se voir infliger une amende.

*Approuvée par le CC le 28.10.2014*